FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Hamra Red

EU3043

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 27-mars-2014 **Date de révision :** 14-oct.-2026 **Numéro de révision:** 1.7

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Hamra Red
UFI: 0Q30-W072-V007-81WJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Désinfection des trayons
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur
France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3. (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le réglement (CE) n° 1272/2008

Mentions de danger H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Eliminer le contenu / le récipient partiellement vide comme déchets spéciaux. Le récipient vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (≥ 0.1%)
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) (≥ 0.1%)
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Isopropanol 67-63-0	200-661-7	2 - 5	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336)	-	-	-	01-2119457558-25
Chlorhexidine digluconate 18472-51-0	242-354-0	< 1	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic acute 1 (H400) Aquatic chronic 1 (H410)	-	10	1	01-2119946568-22-0001

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Isopropanol 67-63-0	5840 mg/kg (Rat)	13900 mg/kg (Rabbit)	25 mg/L (Rat) 4 h
Chlorhexidine digluconate 18472-51-0	2000 mg/kg (Rat)	5000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥ 0.1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Effets retardés Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

Conseils à destination des secouristes. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. Évitez la formation d'aérosol. Ne pas inhaler l'aérosol.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Stocker dans un bac de rétention. Ne pas congeler. Conserver à température ambiante.

Classe de stockage (Allemagne) 10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgaria	Croatie
Isopropanol 67-63-0		STEL: 800 ppm STEL: 2000 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³	200 ppm (500 mg/m³) kort: 400 ppm (1000 mg/m³)	STEL: 1225.0 mg/m³ TWA: 980.0 mg/m³	GVI: 400ppm (999 mg/m³) KGVI: 500ppm (1250 mg/m³)
Glycérine 56-81-5			10 mg/m³ (nevel)		GVI: 10 mg/m³
Camphre 76-22-2		TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 19 mg/m³	STEL: 18.0 mg/m³ TWA: 12.0 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 19 mg/m³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 4 mg/m³ TWA: 2 mg/m³	TWA 2mg/m³	TWA: 2.0 mg/m³	KGVI: 2 mg/m³
Nom chimique	**Danemark**	**Estonie**	**Finlande**	**France**	**Allemagne**
Isopropanol 67-63-0	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 490 mg/m³	TWA: 150 ppm TWA: 350 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 600 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m³	VLE: 980 mg/m³ VLE: 400 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³ Peak: 400 ppm Peak: 1000 mg/m³
Glycérine 56-81-5		TWA: 10 mg/m³	TWA: 20 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	TWA: 200 mg/m³ Peak: 400 mg/m³
Camphre 76-22-2	TWA: 2 ppm TWA: 12 mg/m³ STEL: 4 ppm STEL: 24 mg/m³		TWA: 0.3 ppm TWA: 1.9 mg/m³ STEL: 0.9 ppm STEL: 5.7 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 12 mg/m³	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³	Ceiling: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	
Nom chimique	**Hongrie**	**Irlande**	**Italie**	**Lettonie**	**Lituanie**
Isopropanol 67-63-0	ÁK-érték: 500 mg/m³ CK-érték: 2000 mg/m³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm Skin	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	AER: 350 mg/m³ (8 st.) AER: 600 mg/m³ (Īslaicīgi) AER: Aroda ekspozīcijasrobežvērtības	TWA: 150 ppm TWA: 350 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 600 mg/m³
Camphre 76-22-2		TWA: 2 ppm TWA: 12 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 18 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 12.5 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 18.7 mg/m³		TWA: 3 mg/m³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	ÁK-érték: 1 mg/m³ CK-érték: 2 mg/m³	STEL: 2 mg/m³	Ceiling: 2 mg/m³	AER: 0.5 mg/m³ (8st.) AER: Aroda ekspozīcijasrobežvērtības	Ceiling: 2 mg/m³
Nom chimique	**Pays-Bas**	**Norvège**	**Pologne**	**Portugal**	**Espagne**
Isopropanol 67-63-0		TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m³	NDSCh: 1200 mg/m³ NDS: 900 mg/m³	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m³
Glycérine 56-81-5	10 mg/m³ (TGG - 8u)		TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³
Camphre 76-22-2		TWA: 2 ppm TWA: 12 mg/m³	STEL: 18 mg/m³ TWA: 12 mg/m³	STEL: 3 ppm TWA: 2 ppm	STEL: 3 ppm STEL: 19 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m³	NDSCh: 1 mg/m³ NDS: 0.5 mg/m³ NDSP - nie określono Metoda oznaczania:PN-Z-04435:2011PiMOŚP 2002, nr 1(59)	Ceiling: 2 mg/m³	STEL: 2 mg/m³

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne
Isopropanol 67-63-0	LLV: 150 ppm LLV: 350 mg/m³	MAK: 200 ppm 500 mg/m³	STEL: 1250 mg/m³ TWA: 400 ppm	

	STV: 250 ppm STV: 600 mg/m³	KZGW: 400 ppm 1000 mg/m³	STEL: 500 ppm TWA: 999 mg/m³	
Glycérine 56-81-5		MAK: 50 mg/m³ KZGW: 100 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	
Camphre 76-22-2		TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m³	TWA: 2 ppm TWA: 13 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 19 mg:m³	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 1 mg/m³ STV 2 mg/m³	STEL: 2 mg/m³ TWA: 2 mg/m³	TWA: 2mg/m³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166).
Protection de la peau Vêtements à manches longues. (EN 14605).
Protection des mains Gants de protection: Caoutchouc nitrile (0.38 mm), caoutchouc butyle (0.64 mm) (EN 374)

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants: Type A
FFP1, FFP2, FFP3 (EN 143).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Transparent, Rouge
Odeur Aucune information disponible
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	*Valeurs*
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Le produit n'est pas inflammable (Sustained combustability test) (57 °C;)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	7
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet
Densité	1.02

9.2. Autres informations

Viscosité Aucune donnée disponible

Densité de liquide 1.021 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique
Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter
Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles
Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux
aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

DL50 orale
DL50 cutanée

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Isopropanol	5840 mg/kg (Rat)	13090 mg/kg (Rabbit)	25 mg/L (Rat) 4 h
Chlorhexidine digluconate	2000 mg/kg (Rat)	5000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes
Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

11.2.2. Autres informations
Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité
Effets d'écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Isopropanol	1000: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 1000: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	11130: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 9640: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1400000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50	EC50 = 35390 mg/L 5 min	EC50 >100 mg/l: 48 h Daphnia magna
Chlorhexidine digluconate	EC50 : 0.081 mg/l/72h	LC50 : 2.08mg/l/96h)		EC50: 0.087 mg/l/48h (Daphna magna)

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Isopropanol	0.05
Chlorhexidine digluconate	-1.81

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés L'élimination de cet emballage doit toujours être conforme à la législation en matière d'élimination des déchets et à toute exigence régionale imposée par les autorités locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO
14.1 N° ONU Non réglementé

14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 3

Numéro d'autorisation CHZN3700

Législations de l'UE
Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
Dir. 2000/39/CE (OEL)
Reg. 528/2012 (biocidal products)
Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux
Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende
EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes
Flam. Liq.: Flammable liquid
Eye Dam. : Eye Damage
Eye Irrit. : Eye irritation
STOT SE - Specific target organ toxicity - Single Exposure
Aquatic Acute - Aquatic Acute Toxicity
Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008
La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données
www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 27-mars-2014

Date de révision : 14-oct.-2026

Numéro de révision: 1.7

Remarque sur la révision:
Motif de la révision Section de mise à jour : 8, 13

Some REACH registration numbers given in section 3 are for biocidal active substances and substances of medicinal preparations but are provided as additional information.

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité